



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2009

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 9:30 heures et se termine à 10:40 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Richard Schneider.
Absence(s)	Néant.
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

Néant.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

2.1 Convention relative à l'organisation des "Réiser Päerdsdeeg"

La convention a pour objet de définir le mode et l'envergure du soutien financier et matériel alloué par l'administration communale de Roeser à l'association S.H.R pour l'organisation de la manifestation "Réiser Päerdsdeeg" sur le site de loisirs Herchesfeld.

2.2 Convention ASFT pour l'année 2009 relative au Club Senior de Berchem

La convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'organisme gestionnaire et la commune de Roeser détermine la gestion du Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées "Eist Heem" (Club Senior) de Berchem pour l'année 2009.

2.3 Acquisition d'un immeuble pour l'aménagement d'une crèche

L'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concerne l'acquisition d'une maison d'habitation avec places sis à Berchem, 13, rue Méckenheck au prix de 940.000 €.

3. Engagement d'une procédure d'expropriation

Le projet d'assainissement de la commune de Roeser a été déclaré d'utilité publique par délibération du conseil communal du 22 mai 1992.

Les travaux relatifs au raccordement du réseau de canalisation de la localité de Roeser à la station d'épuration du STEP sont actuellement bloqués par le refus d'un propriétaire d'accorder un droit de passage. Toutes les tentatives de convaincre le propriétaire de concéder le droit de passage pour permettre la pose du collecteur ont échoué. L'administration communale ayant épuisé toutes

les possibilités de trouver un accord à l'amiable, il ne reste d'autre possibilité que de lancer une procédure d'expropriation.

Vote : 8 Oui ♦ 3 Non ♦ 0 Abstention(s)

4.1 Interruption de la procédure d'adoption du PAG

Par circulaire n° 2779 relative à la mise à jour de plans d'aménagement général et l'application des dispositions de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement les ministres de l'Intérieur et de l'Environnement avertissent les communes de la nécessité de l'établissement de l'évaluation préalablement à l'adoption du projet d'aménagement général.

Par conséquent, il y a lieu, pour la bonne forme et pour éviter la caducité du PAG en attente de procédure, de procéder à l'interruption officielle de la procédure d'adoption du PAG afin de permettre de régler la question de l'évaluation des incidences.

4.2 Modification anticipée du PAG

Le projet de modification de la partie écrite du plan d'aménagement général de la commune de Roeser concerne des parcelles sises au lieu-dit "Grand-rue" à Roeser, présenté par l'administration communale de Roeser et élaboré par le bureau d'études Zilmlan.

4.3 Levée partielle de la servitude d'interdiction de lotissement et de construction introduite le 27/07/2007 et prolongée le 11/07/2008

La levée de la servitude d'interdiction de lotissement et de construction concerne la parcelle sise au 56 rue Edward Steichen à Bivange. Le motif de la levée base sur la démolition d'une maison unifamiliale et la construction d'un immeuble résidentiel.

Vote : 10 Oui ♦ 1 Non ♦ 0 Abstention(s)

5. Budget 2009 - Modification budgétaire

La modification est opérée pour alimenter un article budgétaire en vue de permettre l'exécution du contrat d'ingénieur ayant pour objet la mission d'ingénieur civil

des constructions pour le réaménagement de la rue du Fossé à Crauthem.

- ▶ Article 4/1212/2133/020 : + 35.000,00 €

6.1 Subsidés aux associations

Un subside de 250 € est alloué à l'association "Toproad Cycling Team" pour l'organisation des "8 Stonnen Velo am Réiserbann" qui auront lieu le 11 juillet 2009.

6.2 Subside à titre d'aide sociale ou de bienfaisance

Un subside de 2.500 € est alloué en faveur de l'association luxembourgeoise "Abruzzesi Nel Mondo" à titre de solidarité avec les victimes du tremblement de terre ayant frappé la province de l'Aquila en Italie.

7. Maison relais : création de poste

Il y a lieu de créer un poste de 21 heures pour régulariser la situation de Mlle Zucca, engagée comme éducatrice sous le statut d'employé communal pour une tâche de 40 heures.

8. Questions orales des conseillers

Camille Schleck

- ▶ Le nouveau parking de la rue Weber étant terminé, il serait adéquat d'intervenir pour faire cesser le stationnement de camionnettes dans la cité Kopecht.